

## Conseil Municipal du 4 mars 2019 Espace Culturel Capellia – 20 h

### COMPTE RENDU SOMMAIRE

- **PREND ACTE** des décisions prises par Monsieur le Maire au titre des compétences qui lui sont déléguées par le Conseil Municipal (*articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales*)
- **ÉMET UN AVIS FAVORABLE** À LA DEMANDE DE MONSIEUR ET MADAME BECHIKI EN VUE D'ACQUÉRIR UNE EMPRISE DE LA PARCELLE COMMUNALE BH 177, RUE DES PINSONS
- **APPROUVE** LA MODIFICATION DU PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE LOCATIVE SOCIALE PRÉSENTÉ EN CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT DE NANTES MÉTROPOLE
- **APPROUVE** LES TERMES DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE, L'IEM LA BUISSONNIÈRE ET L'ÉDUCATION NATIONALE POUR UN PROJET D'INCLUSION SCOLAIRE D'ENFANT DE L'IEM LA BUISSONNIÈRE À L'ÉCOLE MATERNELLE ROBERT DOISNEAU
- **APPROUVE** LA DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU RÉSEAU D'ÉCOUTE, D'APPUI ET D'AIDE À LA PARENTALITÉ (REAAP) POUR LA FORMATION PARENTALE DISPENSÉE PAR L'INSTANCE RÉGIONALE EN ÉDUCATION ET EN PROMOTION DE LA SANTÉ (IREPS)
- **APPROUVE** LA DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU RÉSEAU D'ÉCOUTE, D'APPUI ET D'AIDE À LA PARENTALITÉ (REAAP) POUR LES CONFÉRENCES-DÉBATS ORGANISÉS PAR LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES
- **VALIDE** LE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT TRIENNALE AVEC L'ASSOCIATION DU PLOREAU POUR LA PÉRIODE 2019-2021
- **VALIDE** LE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT TRIENNALE AVEC L'ASSOCIATION LES PETITS QUENIAUX POUR LA PÉRIODE 2019-2021
- **VALIDE** LE CONTRAT JEUNESSE 2018-2021 « ACCUEIL ADOLESCENTS » ENTRE LA CAF ET LA VILLE
- **APPROUVE** LES TERMES DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LES ASSOCIATIONS DE THÉÂTRE AMATEUR : RENOUVELLEMENT POUR 3 ANS
- **APPROUVE** LES TERMES DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION LA CHAPELAINE BIBLIOTHÈQUE : RENOUVELLEMENT POUR 3 ANS
- **DÉCIDE** LA CRÉATION D'UN TARIF DE LOCATION DU VIDÉO PROJECTEUR À CAPELLIA
- **DÉCIDE** LA GRATUITÉ DE LA SALLE DE RÉUNION DE L'ESPACE CULTUREL CAPELLIA
- **APPROUVE** LES TERMES DE LA CONVENTION ENTRE LA LIGUE RÉGIONALE DE FOOTBALL, LE COLLÈGE DE LA COUTANCIÈRE, LE NANTES MÉTROPOLE FUTSAL ET LA VILLE POUR LA CRÉATION D'UNE SECTION SPORTIVE SCOLAIRE

- **APPROUVE** LES TERMES DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION À LA PRÉVOYANCE
- **DÉCIDE** LA CRÉATION DE POSTES ET **MODIFIE** EN CONSÉQUENCE LE TABLEAU DES EFFECTIFS
- **VALIDE** LE RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE
- **ÉMET** UN VŒU CONTRE LA PRIVATISATION DES BARRAGES HYDRO-ÉLECTRIQUES ET POUR LA POURSUITE DU PROCESSUS DE TRANSFORMATION DE LA CENTRALE DE CORDEMAIS
- **ÉMET** UN VŒU SUR LA PROTECTION DE LA NAPPE PHRÉATIQUE DU PLESSIS PAS-BRUNET À NORT-SUR-ERDRE

*Les délibérations correspondantes peuvent être consultées au Secrétariat Général, dans le cadre des dispositions prévues par la loi traitant des conditions d'accès aux documents administratifs. Le compte rendu du Conseil Municipal est accessible sur le site internet de la Ville : [www.lachapellesurerdre.fr](http://www.lachapellesurerdre.fr)*

Fait à La Chapelle-sur-Erdre, le 7 mars 2019



Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Philippe GRANDJEAN